

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 9 Septembre 2016

OBJET : Collèges publics et privés : dispositif PAME - Année scolaire 2016/2017 1ère répartition

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

Suite à deux erreurs matérielles de saisie informatique, il convient de rectifier les subventions accordées aux collèges :

- André Malraux à Fos-sur-Mer : 5 440 € (au lieu de 1 761 €),
- Mont Sauvy à Orgon : 11 040 € (au lieu de 5 960 €),

- d'adopter les modalités du dispositif PAME d'attribution et de réaffectation de subventions aux projets des collèges pour l'année scolaire 2016-2017 comme indiqué dans le rapport,
- d'attribuer des subventions pour un montant global de 884 031,59 € aux collèges publics pour leurs projets au titre de la 1^{ère} répartition des crédits PAME 2016-2017, suivant le détail figurant en annexe 1 du rapport,
- d'attribuer des subventions pour un montant global de 53 635 € aux collèges privés sous contrat pour leurs projets au titre de la 1^{ère} répartition des crédits PAME 2016-2017, suivant le détail figurant en annexe 2 du rapport.

La dépense totale pour les collèges publics, soit 884 031,59 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental, au chapitre 65, fonction 221, article 65737, dont la dotation est suffisante.

La dépense totale pour les collèges privés, soit 53 635,00 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental, au chapitre 65, fonction 221, article 6574, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée